

Soins de suite et de réadaptation

Principes généraux de détermination des implantations

- ▶ **Intensification du virage ambulatoire** par transformation de lits en places en particulier pour les :
 - SSR personnes âgées polypathologiques, dépendantes ou à risque de dépendance ;
 - SSR affections de l'appareil locomoteur ;
 - SSR affections du système nerveux ;
 - SSR affections cardiovasculaires ;
 - SSR affections respiratoires.

- ▶ **Spécialisation de capacités de SSR polyvalent** en particulier en neurologique, locomoteur et cardiovasculaire, tout en conservant l'offre socle de SSR polyvalent et de SSR personnes âgées polypathologiques impliqués dans la filière gériatrique de territoire avec un rôle de recours et d'expertise, disposant d'une unité cognitivo-comportementale implanté sur le département dont relève la zone.
~~Note de lecture des tableaux des OQOS SSR : du fait de cette spécialisation de l'offre existante, les nouvelles implantations spécialisées correspondent à des recompositions et non à des créations nettes~~

- ▶ **Renforcement de l'offre en établissements spécialisés en soins de suite et de réadaptation pédiatriques et en particulier d'une offre de recours pour les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux.**

Note de lecture des tableaux des OQOS SSR : ~~Bien que~~ L'enjeu ne se situe pas tant au niveau des implantations que des capacités des établissements. **En effet,** les nouvelles implantations spécialisées **inscrites au schéma** correspondent à des recompositions et non à des créations nettes **de lits et de places.** L'effort en faveur du rééquilibrage de l'offre **doit donc se faire par un transfert des capacités** des territoires dont les taux d'équipement sont importants vers les territoires sous dotés (calcul réalisé au sein de l'enveloppe fermée de Nouvelle-Aquitaine en tenant compte des projections démographiques) ~~devra se poursuivre~~ sur la durée du schéma régional de santé (SRS).

Deux exceptions sont faites à ce principe :

- 1) **La Gironde qui est le territoire le plus déficitaire de la Nouvelle-Aquitaine et pour lequel la stratégie de rééquilibrage entre départements de la région n'a pas permis de répondre aux besoins poura désormais bénéficier de créations nettes de lits et de places.**
- 2) **Le cas échéant, les crédits de développement d'activité en SSR disponibles seront prioritairement affectés à :**
 - **la valorisation des lits de SSR affectations du système nerveux de forte complexité,**
 - **au développement de l'offre dans les départements les plus déficitaires**
 - **à la création de SSR spécialisés dans les départements où certaines spécialités sont inexistantes.**